

ARRETE DE TRANSFERT DE CREDITS N° 01/2019
BUDGET PRINCIPAL
« COMMUNAUTE DE COMMUNES SAUER - PECHELBRONN »
EXERCICE 2019

- *VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général de la comptabilité publique,*
- *VU le budget primitif « communauté de communes Sauer - Pechelbronn » de l'exercice 2019,*
- *CONSIDERANT l'insuffisance de crédits :*
 - 1) *au compte 7391178 « Autres restitutions sur dégrèvements sur contributions directes »*

Le Président de la communauté de communes Sauer - Pechelbronn,
ordonnateur des dépenses et des recettes de la communauté de communes
Sauer – Pechelbronn :

arrête

Article 1

Il est transféré 490.00 € du compte 022 « dépenses imprévues » de la section de fonctionnement au compte 7391178 « Autres restitutions sur dégrèvements sur contributions directes » de la section de fonctionnement du budget principal de la « Communauté de communes Sauer-Pechelbronn » 2019.

Article 2

Monsieur le Président est chargé de l'exécution du présent arrêté,
dont ampliation sera faite à :

- Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement Haguenau-Wissembourg
- Monsieur le Trésorier (Trésorerie de Sultz-Sous-Forêts)

Fait à DURRENBACH, le 19 juin 2019

Le Président,
Jean-Marie HAAS



Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

La communauté de communes Sauer-Pechelbronn est soutenue par



imaginalsœce

Communauté de communes Sauer-Pechelbronn
Maison des services et des associations
1, rue de l'Obermatt 67360 Durrenbach • Tél : 03 88 90 77 60
Courriel : info@sauer-pechelbronn.fr - www.Sauer-Pechelbronn.fr

**ARRETE DE TRANSFERT DE CREDITS N° 01/2019
BUDGET PRINCIPAL
« COMMUNAUTE DE COMMUNES SAUER - PECHELBRONN »**

EXERCICE 2019

- *VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général de la comptabilité publique,*
- *VU le budget primitif « communauté de communes Sauer - Pechelbronn » de l'exercice 2019,*
- *CONSIDERANT l'insuffisance de crédits :*
 - 1) *au compte 7391178 « Autres restitutions sur dégrèvements sur contributions directes »*

**Le Président de la communauté de communes Sauer - Pechelbronn,
ordonnateur des dépenses et des recettes de la communauté de communes
Sauer – Pechelbronn :**

arrête

Article 1

Il est transféré 490.00 € du compte 022 « dépenses imprévues » de la section de fonctionnement au compte 7391178 « Autres restitutions sur dégrèvements sur contributions directes » de la section de fonctionnement du budget principal de la « Communauté de communes Sauer-Pechelbronn » 2019.

Article 2

Monsieur le Président est chargé de l'exécution du présent arrêté,
dont ampliation sera faite à :

- Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement Haguenau-Wissembourg
- Monsieur le Trésorier (Trésorerie de Soultz-Sous-Forêts)

Fait à DURRENBACH, le 19 juin 2019

Le Président,
Jean-Marie HAAS



Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

La communauté de communes Sauer-Pechelbronn est soutenue par



imaginalsœce

Communauté de communes Sauer-Pechelbronn

Maison des services et des associations

1, rue de l'Obermatt 67360 Durrenbach • Tél : 03 88 90 77 60

Courriel : info@sauer-pechelbronn.fr - www.Sauer-Pechelbronn.fr